
JOURNAL GÉNÉRAL,
PAR M. FONTENAI.

Du Samedi 18 Février 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE.
SECONDE LÉGISLATURE.

Apologie de l'Assemblée Nationale Législative.

QUELQUE désagréable que soit la situation, où commence, soit pour les Particuliers, soit pour les Corps, l'obligation de se justifier aux yeux du Public, M. de Condorcet ne craint pas d'annoncer que c'est précisément à cette nécessité qu'il croit voir l'Assemblée réduite. Mais plus l'inculpation est grave, plus il espère aussi la repousser d'une manière triomphante.

L'Assemblée actuelle n'a rien fait encore, absolument rien pour le bonheur de la Nation. Voilà le cri public auquel l'Orateur se charge de répondre. Il est fâcheux sans doute, & il a dû en coûter à son cœur de se voir obligé pour cela, de jeter d'abord un coup-d'œil sur le désordre dans lequel l'Assemblée ci-devant constituante a laissé le Royaume & nos finances, comme il doit en coûter à des enfans de ne trouver à s'excuser que par les fautes de leurs pères. L'aveu sur ce désordre & ce délabrement de nos finances devoit être d'autant plus sensible à l'Orateur, que la convocation des Constituans n'avoit eu pour objet que la réparation de ces finances; & que dire l'état où ils les ont laissées, c'est dire qu'ils n'ont rien fait de ce qu'on avoit droit d'attendre d'eux; qu'ils ont détérioré, perdu & abîmé ce qu'ils avoient à réparer & à sauver. L'aveu étoit pénible; il n'est plus dangereux; on le fera peut-être un jour aussi sur l'Assemblée actuelle; n'importe, l'Orateur va nous donner au moins une idée des efforts qu'elle a faits pour ne pas le mériter.

L'Assemblée constituante en effet, ne pouvant pas nous donner de l'or, n'avoit imaginé d'autre monnoie que de gros Assignats sur lesquels on écrivoit : valeur de deux cents, de trois cents, & de deux mille livres. L'Assemblée Nationale, non constituante, mais législative, a bien fait autre chose : elle a vu qu'il falloit compléter le système monétaire; & pour le compléter, elle nous a donné, 1^o. des sous de cloches fondus; 2^o. des sous en papier. Par ce trait de génie, le système en argent de papier s'est trouvé si complet, que

la France nous montre ce qu'on n'avoit pas vu jusqu'à ce jour, un grand Empire se passant, 1^o. d'or, à la faveur de ses gros Assignats; 2^o. d'argent, à la faveur des Assignats moyens; 3^o. de sous en cuivre, à la faveur des sous de cloches; 4^o. des sous de cloche même, à la faveur de nos sous en papier.

De cette opération que l'on ne peut pas assurément regarder comme nulle & sans effet, l'Orateur en vient à un nouveau service. L'Assemblée constituante avoit imaginé une Constitution civile qui ôtoit bien au Peuple ses anciens Pasteurs, mais elle laissoit au moins à ces Pasteurs leur ancienne Religion à pratiquer, comme ils le voudroient ou le pourroient, en cédant à d'autres leurs Evêchés, leurs Cures. Mais cette Assemblée avoit eu la puissanimité de prendre pour une cruauté & une tyrannie la spoliation absolue de tout Prêtre, de tout Ecclésiastique, auxquels leur conscience ne permettoit pas un Serment qu'ils prenoient pour une abjuration. L'Assemblée Nationale législative a passé par-dessus ce scrupule d'humanité & de liberté; elle a impérieusement prescrit sous les peines les plus graves, ce Serment sur lequel les Constituans s'étoient montrés si foibles; elle a même soumis à la condition de ce Serment, une dette que l'Assemblée constituante avoit déclarée sacrée & inviolable. Si le Veto royal est venu arrêter ces dispositions, l'Orateur prouve on ne peut pas mieux, que ce n'est ni sa faute, ni celle de ses co-Législateurs.

L'Assemblée constituante s'étoit fortement opposée à ce qu'il fut défendu à aucun François d'aller & de venir par-tout où il voudroit. L'Assemblée Nationale législative a vu un traître dans tout François profitant du privilège pour aller chercher ailleurs ou sa tranquillité ou sa Religion. Elle a happé les biens de tout François passant la ligne de démarcation, & cela pour prouver que si le François n'est pas libre d'aller où il voudroit, il est au moins libre de ne pas sortir de l'endroit où il est.

Enfin, les Constituans avoient quitté la partie, & laissé disparaître notre or, sans donner un système de finance; l'Orateur nous annonce que dès le mois prochain, si nous n'avons ni Louis d'or, ni écus, & pas même le sou, nous aurons au moins le plus beau système possible de finance

Content d'avoir ainsi prouvé combien peu est fondé ce grand reproche de nullité, l'Orateur a dédaigné de remettre sous les yeux du Peuple, ces Décrets sur les mots de Sire & Majesté, ces Décrets sur les Battans, & bien d'autres de cette espèce. Mais le plaidoyer n'en a pas été jugé moins propre à démontrer combien la France avoit acquis de prospérité, de richesse & de tranquillité depuis quatre mois. Aussi l'envoi aux 83 Départemens a-t-il été décrété à la très-grande pluralité.

N. B. Si nous passons sous silence la Séance de Mercredi soir, c'est qu'elle n'eut pour objet que les troubles dont on a fait mention à l'article Mélanges; troubles élevés à l'occasion du sucre, qui nous rappelle un nouveau service que M. de Condorcet eût pu ne pas oublier. Il n'étoit pas indigne d'un Orateur Philosophe de célébrer le sacrifice de cette denrée, & le service rendu par l'Assemblée, en apprenant à s'en passer.

Séance du Vendredi 17 Janvier.

Ce que tout Lecteur sage a dû prévoir, M. Kock vient le dire au nom du Comité Diplomatique; qu'il faut jeter un voile épais sur la correspondance du Ministre des Affaires étrangères; qu'il faut se hâter de prononcer l'élargissement des sieurs de Belport & d'Amblé, & de faire lever les sceux apposés sur les effets de ce premier, porteur des lettres du Ministre.

Ce que l'on pouvoit aussi prévoir, c'est que bien des Membres seroient fort peu jaloux de voir tout le secret de cette correspondance concentré dans le Comité Diplomatique. « Non, non, s'écrie un Orateur, il ne faut pas que cette affaire soit ensevelie dans l'ombre du Comité. Il ne faut pas qu'une Nation loyale ait à nous reprocher la marche tortueuse des Cabinets. Je m'oppose au projet de Décret, répond également M. Thuriot. L'Assemblée ne peut pas s'attribuer les fonctions des Tribunaux; elle pourroit tout au plus se former en Juré, pour prononcer s'il y a lieu à accusation. Mais comment remplir cette fonction, tandis qu'on nous refuse les pièces nécessaires pour la remplir ».

Vainement M. Mouillet observe au Préopinant que son avis ne tend qu'à rendre publique une correspondance qu'on ne peut divulguer sans de graves inconvéniens; qu'il n'est pas encore arrivé, ce temps heureux, où la marche des Ministres pourra être franche, loyale & publique, comme celle de la Nation. Vainement quelques Membres du Comité Diplomatique répètent que la mission de M. Belport étoit à l'avantage de la Nation; avant de lâcher prise sur le Ministre, M. Biffot voudroit qu'on remontât jusqu'au ministère de M. Montmorin, qui avoit aussi donné quelques missions au sieur Belport, & cela pour Coblenz, observe l'Orateur, à l'époque même de l'évasion du Roi. Cette observation seroit naître de nouvelles difficultés; l'Assemblée s'en délivre par l'ordre du jour.

Alors arrivent des lettres du Département de l'Ain, annonçant qu'il se fait de grands mouvemens en Savoie, des provisions de bouche, des transports d'artillerie; que la Cocarde blanche

triomphe à Chambéri. M. Dumolard fait part de quelques autres lettres annonçant les mêmes nouvelles. Néanmoins il craint peu tous ces nouveaux efforts. « Le Roi de Sardaigne s'abuse, s'il se flatte de triompher; les montagnes des Alpes s'érouleront sur leurs bases avant que l'amour de la liberté ne s'efface dans le cœur des Dauphinois ». L'Orateur conclut, & l'Assemblée décrète que le Ministre de la Guerre fera part à l'Assemblée de ce qu'il peut savoir sur les dispositions de la Cour de Turin, & sur les mesures qu'il peut avoir prises contre cette Puissance qui agiroit de son côté, tandis que l'Allemagne & l'Espagne nous attaqueroient au Nord, à l'Orient & au Midi.

M. Fauchet revient sur le Ministre des Affaires Etrangères. Il se plaint qu'une ancienne dénonciation contre M. de Lessart s'oublie au Comité. Il a de nouvelles charges à présenter, & demande à être entendu. L'Assemblée y consent.

« Je ne serai pas doucereux comme un Rhéteur de Cour. Je serai sévère comme un Orateur du Peuple. M. de Lessart s'honore de l'amitié de M. Necker; mais celui-ci s'honore-t-il de l'amitié de Lessart ». A cet exorde, succède une peinture de l'ex-Ministre comme grand Agioteur. « Il ne s'agit pas de M. Necker, s'écrient quelques Membres ». L'Orateur reprochoit: « Je réponds aux observations du Ministre... Les mêmes voix reprennent: « *A l'ordre du jour.* — Pendant deux heures entières vous avez entendu un Orateur qui inveitavoit l'Assemblée; & vous refuseriez quelques minutes d'attention à celui qui ne veut que démasquer un traître, a dit alors un Membre plus patient ».

M. Fauchet remonte au temps du sieur Ruthlège & au fameux projet de MM. de Lessart & Necker, pour affamer Paris. Ce projet se conserve dans le Gouvernement — Fournissez-en des preuves sur-le-champ, crie M. Novier. — Et moi, lui crie un autre, je demande que celui qui interrompra l'Orateur, soit regardé comme ami des mauvais Ministres ». M. Fauchet profite du silence qui succède à l'horrible menace. Il nous apprend que trois Administrateurs du Calvados, soupçonnés d'aristocratie, avoient donné leur démission; qu'aussi-tôt une lettre de M. Lessart, en style de Visir Oriental, arrive pour se plaindre des perturbateurs & des méchans qui réduisoient ces hommes estimables à s'éloigner de l'Administration. « L'Assemblée ne tient plus à ces divagations. Par-tout on crie à l'ordre du jour. M. Fauchet quitte enfin la Tribune, & nous, la plume.

M É L A N G E S.

GRANDE expédition du Maréchal François, Commandant à Strasbourg, extraite de la lettre d'Oberkirck, citée hier. Le 2 Février, Luckner alla sur le Pont de Khel. Il étoit accompagné de quatre Aides-de-Camp. Il contemploit un Tambour du Régiment de Salm, qui a un Détachement près du Pont, & disoit: *Voilà un bel homme.* Ce bel homme l'a regardé, & a décampé à toutes jambes au poste du Marggrawe de Baden. Le Gé-

néral, oubliant sa dignité, a couru lui-même après le Déserteur, & a fait les plus vives imprécations, en gesticulant du bras & de la tête. Il a envoyé chercher l'Officier du Marggrawe, qui commandoit le poste. Cet Officier arrivé, Luckner lui a reproché que l'on employoit toutes sortes de moyens pour corrompre sa garnison; qu'il lui *désertoit beaucoup de monde*; que son projet n'étoit pas de fortir avant le premier Mars; mais que, si l'on continuoit de manquer à la Nation, il fortiroit avant, avec 60 mille hommes, pour les mettre à la raison. Un Valet-de-Ville de Khel, qui ne le cédoit à aucun des Assistans en ivresse, a élevé la voix pour dire: *Eh bien! f....., si vous venez avec 60 mille hommes, nous vous en f..... cent au c... & deux cents au nez*. Luckner a trouvé qu'on lui manquoit: l'Officier de Baden a fait retirer le Valet-de-Ville, & a répliqué au François Maréchal que ce n'étoit point lui qui faisoit désertir les Soldats; qu'il n'en profitoit point; que le Marggrawe son maître n'avoit que des Sujets pour Soldats. Luckner, cette farce finie, s'est retiré. Le Tambour s'est enrôlé dans le Régiment de Rohan étranger, que lève le Cardinal.

Monseigneur le Prince de Condé ne quittera réellement pas, comme nous l'avons annoncé, le poste d'Oberkirck. Le 6, cette heureuse nouvelle a été publiée à toute son armée à Renchen & à Oberkirck. Plus de doute d'ailleurs qu'il arrive dans ce Bailliage des troupes de l'Empereur. Depuis le 2 de ce mois, on a placé dans le Brisgaw & dans la partie qui avoisine les Etats du Marggrawe de Baden, près du grand Bailliage d'Oberkirck, des poteaux avec des inscriptions pour marquer les cantonnemens des différens Régimens. Cet ordre est admirable: j'ai vu ces poteaux, ainsi que les Cuirassiers qui y sont déjà.

A l'appui de ces dernières nouvelles, nous citerons les détails suivans, tirés d'une lettre de Coblentz, du 10 Février: « Les Couriers se succèdent avec rapidité; des douze mille Hessois qui devoient arriver à 6 lieues d'ici; six mille seulement font à leur destination. L'autre moitié se porte dans le Brisgaw. Une lettre de Luxembourg, que j'ai lue, porte que le Général Serhauder arrive incessamment sur les bords du Rhin, à la tête de trente mille Autrichiens; elle est datée du 6 de ce mois. On disoit à l'Empereur, il y a quelque temps, On se flate, en France, de corrompre vos troupes; il répondit sèchement: *Si on ose seulement le tenter, j'ordonnerai le pillage*. Cette anecdote est certaine. Celle-ci ne l'est pas moins. Le Général Bender a dit, il y a quelques jours, à Bruxelles, devant beaucoup d'Officiers François; un de mes amis, de ce nombre, m'a rendu cette conversation: *On ne doit plus douter de la coalition & l'intérêt bien grand que prennent les Puissances aux affaires de France, & particulièrement l'Empereur mon maître. J'aurai l'honneur de commander la Ligue*. D'hier, il est décidé qu'on créera, sans délai, trente-deux Compagnies d'Infanterie, composant un Corps de mille six cents hommes, sous la dénomination de Compagnies d'Ordonnances; c'est la primitive institution des Gardes Françaises, qu'il doit remplacer: les Officiers de ce Régiment y reprendront leurs places. L'arrivée du Prince de

Nassau jettera un grand jour sur l'état actuel des affaires. On ne doutera plus alors que les Princes ne doivent occuper les premières places dans les armées combinées. L'ardeur des Emigrés à se joindre à nous, est vraiment une fureur».

Mais, revenons dans l'intérieur de notre pauvre France, & voyons les nouveaux désordres que l'anarchie y fait sans cesse éclore. La vente du Sucre, qui s'est faite Mardi au soir, dans le fauxbourg Saint-Marceau, sans troubles, & pour ainsi dire à l'amiable, a eu des suites plus fâcheuses le lendemain. Le Peuple, enhardi par ce premier essai de licence, ne s'est plus présenté pour avoir cette denrée à un prix même moitié au-dessous de sa valeur, il a voulu l'avoir pour rien. Il a mieux fait, c'est qu'il s'est satisfait tout à son aise. Il a pillé un magasin dans le même Fauxbourg. On a battu la générale dans plusieurs quartiers: la Garde s'est portée en foule à l'endroit du désordre, & elle a donné plus d'éclat au pillage qu'elle n'a pu ralentir: elle a reçu une grêle de pierres, & des pots des fenêtres. Plusieurs Cavaliers ont été blessés, quelques-uns dangereusement; & le propriétaire pillé a été, à ce que l'on assure, très-maltraité. Nous reviendrons sur toutes ces circonstances, quand nous aurons eu connoissance bien particulièrement des détails. Les autres quartiers de Paris ont été fort tranquilles: on a illuminé le soir dans quelques-uns.

Le même soir, au Palais-Royal, il y a eu des groupes. Les harangueurs profitoient des principes de la lettre de M. Péthion; ils y déclamoient contre les bourgeois. « Ces gens-là, disoient-ils, avec leur habit bleu & leurs épaulettes, nous préchent l'amour de la Constitution. Ils ont bonne grace, eux qui en profitent. C'est avec la Constitution qu'ils nous vendent tout plus cher qu'auparavant. On avoit autrefois trois éguilles pour un liard, on n'en donne plus qu'une maintenant. Et ainsi du petit au grand. Bien loin de faire le moindre sacrifice à la Constitution, c'est nous qu'ils lui sacrifient, en nous soutirant jusqu'à notre dernier sou, pour l'aller vendre contre des assignats ». Plus loin un forcené qui avoit, sans doute mieux profité de la doctrine qu'il supposoit au Maire, disoit: « il s'est présenté ce soir sur les sept heures au fauxbourg S. Marceau, tout cela s'est très-bien passé. Pour intimider, il a observé que si on ne cessoit d'insulter la garde & de piller, il seroit obligé de faire proclamer la Loi martiale. A ce mot, on a crié, à la Lanterne; & cela n'a pas eu d'autres suites. Le peuple s'est retiré peu-à-peu; mais je peux vous assurer, Messieurs, qu'on n'en viendra pas à l'extrémité dont nous a menacé M. Péthion. Je fors du club à l'instant, & on nous a bien promis qu'on n'arboreroit pas le drapeau rouge, parce que le peuple n'étoit pas méchant. — Ah permettez, Monsieur, s'est écrié une vieille dévote à la Constitution, avec sa voix glapissante, vous avez tort d'accuser M. Péthion: c'est un honnête homme qui aime le peuple, qui est bon & familier avec tout le monde. Si vous aviez eu là M. Bailly, il y auroit déjà bien du monde de tué ».

Tous ces harangueurs & tous ces groupes ne sentoient rien qui annonçât de la fermentation.

On y voyoit seulement un mécontentement général ; & la divergence des propos prouvoit assez que personne ne connoissoit la vraie cause de son mal. Le peuple est dans cet état où le desirent les factieux , pour l'entraîner à leur gré ; mais celui de Paris , qui n'est nullement méchant , est las des crimes dont on l'a rendu témoin , & soupire sans mystère après un autre ordre de choses. La Reine étoit partie le matin avec Monseigneur le Dauphin pour prendre l'air. Cependant les Jacobins redoublent d'ardeur ; leur séance du 12 en offre plusieurs traits remarquables. On y voit d'abord une forte sortie de M. Loustalot contre le Ministre de la Guerre.

« Il seroit sur-tout facile , Messieurs , a-t-il dit , de convaincre le Ministre de mensonge & d'imposture , en lui citant les parties de nos frontières , du côté du Midi. Chargé par mon Département de dénoncer le Ministre à l'Assemblée Nationale , j'ai à cet égard une foule de renseignements plus précis les uns que les autres. Le Ministre nous a dit à l'Assemblée Nationale , qu'il étoit impossible aux troupes ennemies , de jamais franchir les Alpes. Je n'ai pu m'empêcher de lui reprocher en face & les négligences & la fausseté de son assertion. Je lui ai cité les traits sans nombre que nous fournit l'histoire , & qui tous étoient contraires à ce qu'il avoient , entre autres l'exemple récent du Maréchal de Beauveau franchissant les Alpes avec une armée nombreuse. Je lui ai prouvé , que l'Espagne avoit , contre la France & sa Constitution , les intentions les plus hostiles , & que la fonte des neiges étoit le seul terme qu'elle mit à son inaction.....

» (Ensuite une Députation du Club Central , vient au nom de ce Club , instruire la Société du but de son établissement qui est de discuter les personnes à porter aux diverses places , soit dans la Municipalité , soit dans les Tribunaux , & de soulager la Société des Amis de la Constitution dans les soins pénibles qu'elle se donne pour surveiller les ennemis de la chose publique. Cette Députation dépose sur le Bureau une somme de cent soixante-huit livres quatre sols six deniers , produit d'une quête faite pour les ci-devant Gardes Françaises) ».

Voilà un nouveau Bureau Inquisitorial , sans l'aveu duquel personne ne pourra plus être promu aux places. Vive la Liberté ! Il est bon d'observer ce qui s'est passé dans cette séance avant la sanction donnée au Décret pour l'élagissement des Soldats de Château-Vieux.

M. Albiue. « Le Ministre de la Justice est le boute-feu entre le Roi & l'Assemblée Nationale : le Ministre de la Justice est le plus mauvais des Ministres , & le plus méprisable des Citoyens. Il est de notre devoir de saisir toutes les occasions que nous fournira son incivisme , pour chasser de sa place un homme aussi indigne de la remplir.....

M. Collot d'Herbois. » Je prie MM. les Jurisconsultes

d'approfondir l'affaire des Soldats de Château-Vieux , & d'examiner s'il est vrai , comme l'assure le Ministre , qu'on ne puisse faire grace en France à un Suisse , sans le consentement des Treize-Cantons. Quant à moi , d'après leur décision , je m'engage à poursuivre les Ministres au nom des Soldats de Château-Vieux , & de ne cesser mes poursuites qu'à la mort. (Applaudi).

M. Manuel. » Le moment paroît enfin venu , où il est absolument nécessaire qu'un homme périsse pour le salut de tous , & cet homme doit être un Ministre ; ils me paroissent tous si coupables , que je crois fermement que l'Assemblée Nationale se rendroit moins coupable qu'eux , en les faisant tirer au sort pour envoyer l'un d'eux à l'échaffaud.

Une voix des Tribunes : » Tous , tous ».

Au reste , si on veut faire pendre quelqu'un actuellement , on pourra le faire en forme. Mercredi dernier , le Tribunal Criminel a été installé au Palais , dans la Salle de la ci-devant Chancellerie. Il est composé de MM. Treilhard , Président ; Pons-de-Verdun , l'Epigrammatiste ; Voidel , le grand Inquisiteur , & Agier. Robertspierre , Accusateur public ; Faure , Substitut ; & Jeanne , Commissaire du Roi.

DU 17 FÉVRIER 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Six derniers mois de 1791. Lettre E.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 j. de date.

Amsterdam , 30 $\frac{3}{8}$. à $\frac{1}{2}$.	Cadix , 27 liv. 5 f.
Hambourg , 355.	Gènes , 172.
Londres , 16 $\frac{1}{2}$.	Livourne , 182.
Madrid , 27 liv. 5 f.	Lyon , P. Rois , 1 $\frac{1}{2}$ s. p.

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2130.35.
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784 3 $\frac{1}{2}$. 4. 4. 8. $\frac{1}{4}$. b.	
— Sorties.....	1 $\frac{1}{2}$. p.
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins.....	12.
— Sans Bulletin.....	4. 4. $\frac{1}{2}$. 2. 5. b.
— Sorti en viager.....	12. 12. 11. 4. $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{4}$. b.
Bulletins.....	
— Sortis.....	90.
Reconnaissance de Bulletins.....	
— Sortis.....	100.98.100.

Cours des Assignats de la rue Vivienne, du 17 Février.

Il faut la somme de 161 livres en Assignats pour le procurer 100 livres en argent.

Les louis d'or pour des Assignats coûtent 17 l. f.

S P E C T A C L E S du 18 Février 1792.

THÉÂTRE DE LA NAT. *Le Préjugé à la mode ; & les deux Pages*
 THÉÂTRE ITAL. *Adelaide & Mirval ; & les deux Couvens.*
 THÉÂTRE DE LA RUE FEYDEAU. *Il Barbieri di Siviglia.*
 THÉÂTRE DU MARAIS. *La Métromanie ; & les Rixaux.*

On loue à Paris , pour ce Journal , en s'adressant , FRANC DE PORT , à M. le Directeur du Journal Général , par M. FONTENAI , rue Taranne , n° 33 , Faub. S. Germain. Le prix de la Souscription est , pour un an , de 30 liv. pour Paris , & 36 liv. pour la Province ; il est , pour six mois , de 15 liv. pour Paris , & 18 liv. pour la Province ; & de 9 liv. pour , mois , pour Paris , & de 10 liv. pour la Province : rendu port franc.